

RÈGLEMENT INTÉRIEUR LODGE EN BOIS

Pour faciliter votre séjour, nous demandons à tous les utilisateurs de se conformer à notre règlement intérieur. Il permet d'avoir un repère en cas de difficultés pendant votre séjour. La signature du contrat de location vous engage sur les conditions générales et particulières de location, et sur le règlement intérieur.

Article 1 –La signature du contrat

La signature du contrat de location valide la prise de connaissance du règlement intérieur, et des conditions générales de location. Le non-respect des consignes de sécurité, des engagements contractuels, du règlement intérieur donne droit au gestionnaire du camping un arrêt immédiat de la location sans remboursement comme il est stipulé dans les conditions générales de location.

Article 2 –L'occupation des lieux

Cette location est prévue pour 4 personnes maximum.

Par mesure de sécurité et d'assurance, il est demandé de respecter ce nombre.

La responsabilité de la Commune d'Argentat-sur-Dordogne ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels sur le site.

Il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans les HLL.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'allumer des bougies dans la location.

Le parasol doit rester fermé en votre absence

Les animaux sont autorisés après entente préalable avec le gestionnaire. Un supplément de 1,70€ par jour sera appliqué.

Article 3 –Arrivée/départ

Heure d'arrivée : entre 16h et 21h

Heure de départ : 11h30 au plus tard

Un état des lieux entrant et sortant sera effectué avec l'agent d'accueil du camping. Une caution d'un montant de 200€ sera demandée.

La location sera livrée avec un kit d'accueil, ainsi que les éléments indiqués sur l'inventaire joint.

Un forfait ménage de 50€ est proposé en option, sinon, la location doit être rendue propre :

*Sanitaires : douche, lavabo, miroir et toilettes nettoyés, sol balayé et lavé.

*Pièce à vivre : vaisselle lavée et rangée ; évier, robinetterie, micro-onde, frigo et table de cuisson lavés ; poubelles vidées, alèses enlevées et jetées ; sol balayé et lavé.

*Extérieur : table et chaises nettoyées.

Un kit de nettoyage sera disponible gratuitement à l'accueil (hors éponges) pour le départ. (Javel interdite)

Toutes pièces manquantes, cassées, dégradées fera l'objet d'une facturation (voir inventaire ci-joint).

Article 4 –Panne ou dysfonctionnement

En cas de panne, veuillez contacter l'agent d'accueil aux horaires d'ouverture du camping (9h-21h) ou le gardien du site au 07 76 09 26 93 en cas d'urgence.

Article 5 –taxe de séjour

La taxe de séjour forfaitaire qui est de 0,55€ par personne de plus de 18 ans par nuit n'est pas incluse dans le tarif.

Annexe : *INVENTAIRE*



Camping Municipal***
Route du Longour
19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE
05 55 28 13 84 / camping.municipal@argentat-sur-dordogne.fr

